Fibre, les premiers Charentais-Maritimes raccordés

lundi 14 janvier 2019, par lpe

Nous l'avions évoqué dans notre magazine du printemps 2018, le Département de Charente-Maritime a fait le choix de généraliser l'accès à la fibre sur l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui, les premiers bénéficiaires inaugurent leur connexion grâce à un contrat de service public de 25 ans avec Orange.

Le planning :
► JANVIER 2018 - Le Département choisit Orange pour déployer la fibre optique dans 270000 foyers.
Dominique Bussereau, Président du Département de la Charente-Maritime, et Pierre Louette, Directeur Général Adjoint d'Orange présentaient en janvier 2018 la Délégation de Service Public (DSP) votée par l'Assemblée départementale le 27 octobre 2017. Cette DSP est relative à la conception, la construction, le financement
et l'exploitation du réseau en fibre optique pour le Département de la Charente-Maritime. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) Départemental visant à couvrir 100% du territoire de la Charente-Maritime en fibre optique (soit près de 450 000 prises au total).
► JUIN 2018 - "Charente-Maritime Très Haut Débit", délégataire, pose son 1er sous-répartiteur optique à Beauvais sur Matha.
Le Sous Répartiteur Optique (point de mutualisation) est l'un des éléments les plus visibles du réseau, principalement constitué de câbles optiques. Il permet de desservir tous les abonnés d'un secteur technique du réseau. En règle générale, un Sous Répartiteur Optique permet le raccordement de plus 300 logements.
► DÉCEMBRE 2018 - Lancement de la phase commercialisation à Tonnay-Boutonne
Tonnay-Boutonne est la première commune de Charente-Maritime, à s'être ouverte commercialement à la fibre optique via le réseau d'initiative publique départemental.
En ce début janvier 2019 ce sont 409 logements qui y sont éligibles, le sont dans la foulée 24 à Puy du lac et 367 à Jonzac. Le 12 février prochain 678 logements pourront également en bénéficier à Surgères …
D'ici fin mars 2019 ce sont plus de 5000 foyers et/ou entreprises du département qui pourront se raccorder.

Les villes en ouverture durant le 1er trimestre 2019 :
Brizambourg (220) | Jonzac (1077) | La Vergne (25) | Louzignac (28) | Puy-du-Lac (65) | Siecq (46) | SaintGeorges-du-Bois (391) | Saint-Germain-de-Lusignan (40) | Saint-Jean-d'Angély (424) | Saint-Julien-de-L'Escap (68) | Saint-Mard (20) | Saint-Palais-sur-Mer (933) | Surgères (1238) | Tonnay-Boutonne (409).

Comment s'abonner ?

Quand la phase de commercialisation débute dans les communes, elle fait l'objet d'information auprès des habitants qui peuvent consulter www.charentemaritimetreshautdebit.fr pour tester leur éligibilité et prendre connaissance des Fournisseurs d'Accès Internet disponibles.

Quelques chiffres :

Les investissements : 211,4 millions d'euros pour l'établissement du réseau Très Haut Débit et 115 millions pour la réalisation des raccordements des clients finaux.

Les financements :
- Contribution d'Orange : 280,5 millions d'€
- Contribution publique : 45,9 millions d'€, dont :
- Union Européenne (FEDER – FEADER) + État (FSN) : 28,638 millions d'€
- Région : 5,26 millions d'€
- Département : 12 millions d'€

Rappel sur la fibre optique : c'est un fil en verre ou en plastique qui permet la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités.
Ses avantages :
- Plus rapide que l'ADSL avec un débit minimum de 100 Mb/s (entre 0 et 30 Mb/s maximum pour l'ADSL, suivant la distance).
- Avec une durée de vie supérieure (au moins 50 ans).
- Moins sensible aux atmosphères extérieures.
- Avec un entretien du réseau moins coûteux

Crédits photo : MTD-CD17-01/2019